Sienna
INVESTMENT MANAGERS

Reporting FCPR Sienna Private Assets Allocation

30 septembre 2025

Sienna Gestion est une société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF, développant l'expertise en gestion cotée du Groupe Sienna Investment Managers.

La diffusion de ce document ainsi que l'offre ou l'acquisition de parts du fonds peuvent faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes. Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à acquérir des parts du fonds.

SOMMAIRE

- Présentation générale
- Commentaires de gestion
- Performances du fonds
- Composition du fonds
- Cas d'investissements

Présentation et objectifs de gestion [FCPR SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION]

Un fonds de fonds d'actifs réels, principalement investi au travers d'entreprises européennes

Points-Clés

- Un **FCPR Evergreen avec une liquidité**[1] **régulière, sans mécanisme d'appels de fonds**
- Une **approche multi-actifs** mixant différentes classes d'actifs à travers des fonds sous-jacents répartis comme suit : **Fonds LBO primaire, secondaire et de co-investissement** (jusqu'à 70 % de l'actif net), **fonds d'infrastructure** (jusqu'à 40 % de l'actif net, **growth/venture capital** (jusqu'à 20 % de l'actif net),
- Une **allocation dynamique** entre les différentes classes d'actifs en fonction de l'environnement macroéconomique

Avantages

- Une opportunité d'investir via des fonds dans des sociétés non cotées
- Un fonds diversifié en termes de classes d'actifs et de thèmes d'investissement **s'appuyant sur une sélection d'expertises internes ou externes au groupe**
- Une valorisation bimensuelle

Inconvénients

- Un risque de perte en capital
- **Un risque de liquidité lié à la présence d'actifs non cotés**
- Un blocage des parts pendant les cinq premières années à compter de la date de constitution du fonds (hors cas de déblocage anticipé)
- Un risque lié à la valorisation des titres non cotés sous-jacents détenus par le fonds

DURÉE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDÉE **8** ANS

CLASSIFICATION SFDR [2] ARTICLE **8**

INDICATEUR DE RISQUE [3]

1	2	3	4	5	**6**	7

Risque le plus faible — Risque le plus élevé

(1) L'actif du fonds est composé à hauteur de 30 % d'actifs liquides. Une période de blocage de 5 ans à compter de la date de constitution du fonds ne permet pas aux investisseurs de sortir durant cette période. Après cette période, les investisseurs peuvent procéder au rachat de leur part à tout moment. Le Règlement du fonds prévoit toutefois un mécanisme de gate permettant au gérant de plafonner les rachats au-delà de 2 % minimum de l'actif net du fonds sur une période d'un mois. Le fonds offre une valorisation bimensuelle.
(2) Le fonds est classé article 8 selon le Règlement 2019/2088 (Règlement SFDR). Les risques en matière de durabilité et les principales incidences négatives sont intégrés dans les décisions d'investissement de la Société de Gestion et pris en compte au cours du processus d'investissement du Fonds.
(3) L'Indicateur synthétique de risque ou SRI (Synthetic Risk Indicator) est un indicateur du niveau de risque du produit combinant le risque de marché et le risque de crédit. Il est également disponible au sein du DIC PRIIPs. Le Règlement européen PRIIPs attribue à chaque produit un SRI unique de 1 à 7. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 6 sur 7 qui est une classe de risque élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Commentaires de gestion [FCPR SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION] – Part A2

Notre portefeuille a poursuivi son **déploiement au troisième trimestre**, avec environ **1,3 M € appelés par nos fonds sous-jacents**, et des investissements ont été réalisés dans des sociétés comme, par exemple, Microshade, Episode ou Capelec.

Un de nos fonds d'infrastructure a également procédé à une distribution de 100 K €, illustrant l'intérêt d'avoir des investissements d'infrastructure en portefeuille.

Enfin, le dollar est resté relativement stable sur la période.

À noter qu'à ce jour, cinq de nos fonds affichent déjà un multiple net positif et deux sont proches de 1. Le **portefeuille global** a déjà dépassé la **phase de courbe en J**.

Les gérants du fonds :

Gilles GUÉRIN

Multigestion – Actifs Privés

Philippe PERRODY

Gestion Diversifiée et Allocation d'Actifs

Performances du fonds [FCPR SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION] – Part A2

Actif net : 24,1 M€

Valeur liquidative : 101,70 €

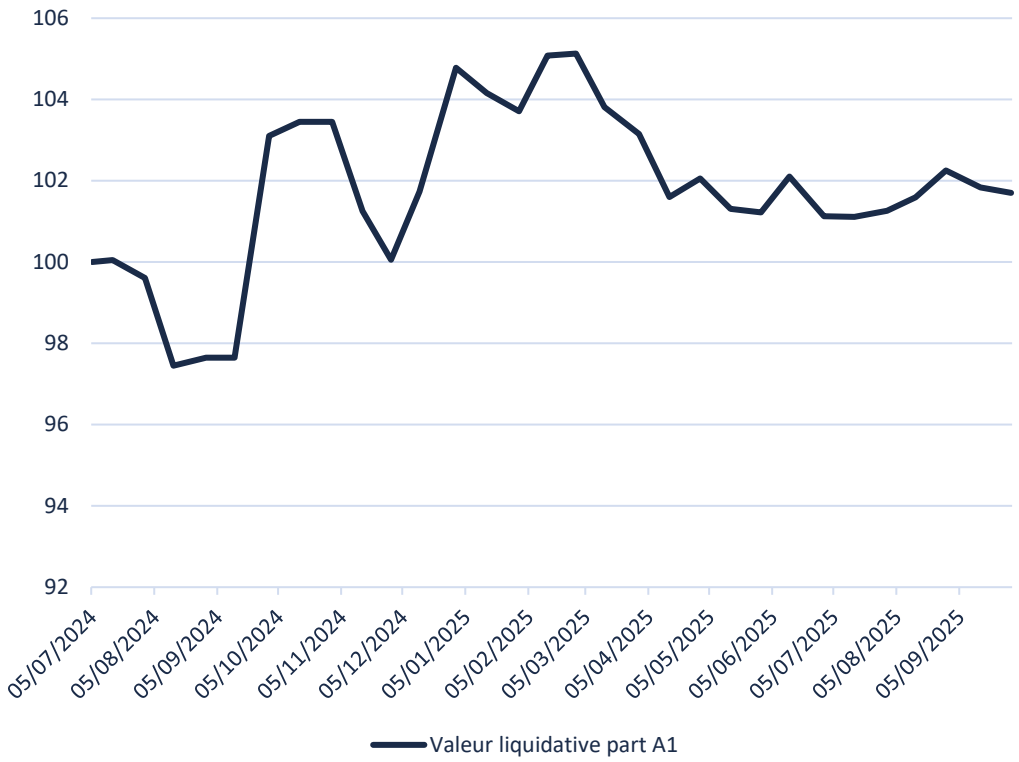

PERFORMANCES CUMULÉES (en %)	1 MOIS	2025	1 AN	Depuis création
Portefeuille	- 0,54	- 2,94	- 1,36	1,70

PERFORMANCES ANNUALISÉES (en %)			1 AN	Depuis création
Portefeuille			- 1,36	1,37

**Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Il est rappelé qu'un objectif de performance n'est pas garanti et dépend notamment des conditions de marché.*

Composition du fonds [FCPR SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION] – Part A2

Actif net : 24,1 M€

Valeur liquidative : 101,70 €

Répartition actifs cotés et non cotés

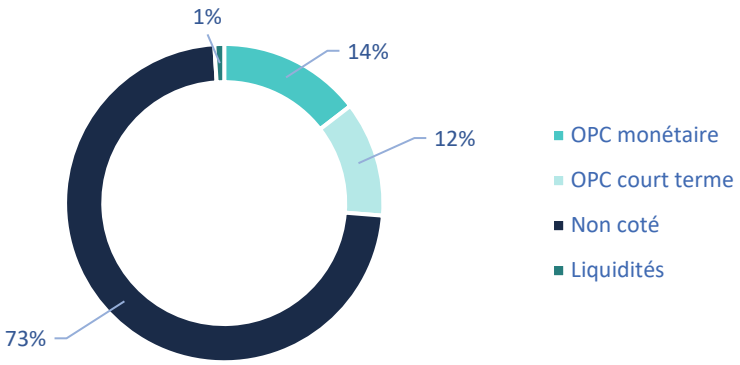

Répartition géographique *

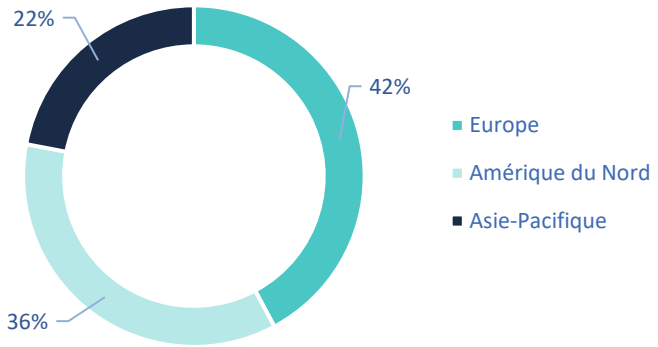

Répartition sectorielle *

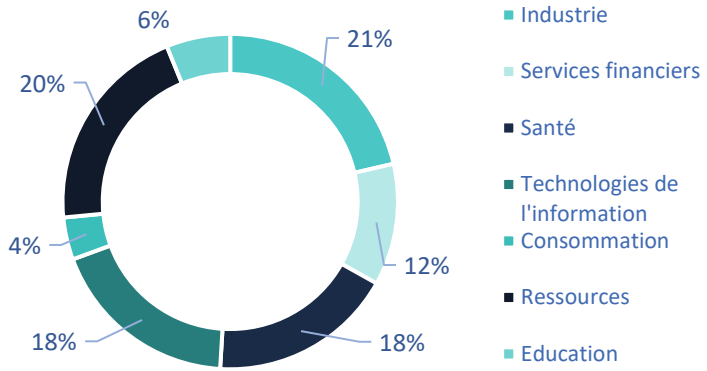

Principales positions en portefeuille

Libellé	ISIN	Stratégie du fonds	Date d'investissement	Exposition €	NAV Total (en %)
Unigestion Direct III SCS-SICAV-	QS000212VN81	FCPR	30/09/2024	5 852 233,00	24,29%
BlackRock Private Equity Impact Capital 100	QS000212VMA5	FCPR	30/08/2024	3 437 242,98	14,26%
SIENNA TRES PLUS PART A	FR001400EBN2	OPCVM Court Terme	NA	2 830 715,57	11,75%
21 INVEST FRANCE VI - PARTS A	FR0014008V23	FCPR	15/04/2025	2 058 907,02	8,54%
AlpInvest Secondaries Fund VIII	QS000212WXT0	FCPR	30/04/2025	1 898 018,00	7,88%
SIENNA MONETAIRE - FS C	FR001400QDO0	OPCVM Monétaire	NA	3 511 466,45	14,57%
EQT Infrastructure VI - EUR	QS000212WYI1	FCPR	15/05/2025	1 440 360,00	5,98%
Ciclad 7 parts A	FR0014009WS1	FCPR	31/01/2025	1 266 533,97	5,26%
GLOBAL Partners V-C2	QS000212WQC0	FCPR	31/03/2025	1 021 627,94	4,24%
Nordic Alpha Partners Fund II K/S	QS000212VDH9	FCPR	22/07/2024	568 391,60	2,36%

** Les répartitions géographiques et sectorielles ne concernent que la poche non cotée.*

Cas d'investissements [FCPR SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION] – Part A2

NORDIC ALPHA PARTNERS

Nordic Alpha Partners Fund III

- Date de lancement : Juin 2023
- Type de stratégie : PE growth
- Taille cible du fonds : 300 M €
- Objectif : investissements dans une quinzaine de sociétés matures, proche de la rentabilité ou en passe de le devenir avec un objectif de multiple net autour de 2.
- Zone géographique : Europe, majoritairement Scandinavie et Allemagne.
- Point clés sur le processus ESG :
  - Thématique d'investissement : Produire Mieux
  - Sous-secteurs d'investissement : Agro Tech / Food Tech, économie circulaire, énergies renouvelables, digital et industrie 4.0, mobilité.
  - Article SFDR : 9*

Distinction : Le prix du « meilleur Fonds Impact Européen » en 2024, décerné par le Real Deals.
Source : realdeals.eu.com

Convictions

Apporter de la performance au portefeuille en investissant sur une zone géographique (Scandinavie) extrêmement dynamique et résiliente et sur des projets permettant de contribuer positivement à la transition énergétique et environnementale. Les investissements du fonds devront ainsi être alignés avec la Taxonomie européenne (EUST) et le fonds est conforme à l'article 9 de la réglementation SFDR.

NAP Fund II se focalise sur le segment des Small & Mid Caps sur lequel la compétition est moins intensive, du fait d'un deal flow conséquent et d'un manque de dry powder sur les sociétés les moins matures actuellement à l'inverse du Buyout par exemple. NAP Fund II avec sa taille cible de €300mds ferait partie des plus gros fonds growth equity scandinaves (top 15).

**Classification SFDR : Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables. Article 9 : Produit financier qui présente un objectif d'investissement durable, c'est-à-dire qui investit dans des activités économiques contribuant à un objectif environnemental et/ou social pour autant que ces activités ne causent pas de préjudice important sur d'autres objectifs d'investissement durable.*

Cas d'investissements [FCPR SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION] – Part A2

BlackRock

BlackRock Private Equity Impact Capital

- Date de lancement : Q4 2022
- Type de stratégie : Co-investissements
- Taille cible du fonds : 1 Md $
- Objectif : Portefeuille de projets LBO et Growth (jusqu'à 100 % de l'actif) entre 30 et 250 M€ par deal et pourra investir de manière opportuniste sur des projets de VC (jusqu'à 25 %). En cible, un multiple net autour de 2
- Zone géographique : Globale avec un focus Amérique du Nord (50 – 70 %) sont Europe (40 % max) et une diversification à d'autres zones géographiques jusqu'à 40 % de l'actif net du fonds.
- Thématiques et sous-thématiques d'investissement :
  - Ressources : agriculture durable et économie circulaire
  - Climat : transition énergétique et électrification, carbone capture
  - Santé et bien -être : accès aux services de santé, pauvreté
  - Education : E-learning et apprentissage
  - Inclusion financière : inclusion et microfinance.
- Article SFDR : 8*

Convictions

Le fonds se concentre sur des thématiques en ligne avec nos thématiques produire mieux et vivre mieux sur des stratégies LBO et Growth sur des thèmes porteurs :

- Climat : Transition énergétique et électrification, carbone capture
- Ressources : Agriculture durable et économie circulaire
- Santé et bien-être: Accès aux services de santé, pauvreté
- Education: E-learning et apprentissage
- Inclusion financière: Inclusion et Microfinance

L'équipe a un track record avéré sur un multiple net moyen autour de 2.
Le fonds bénéficie à la fois du sourcing de la plateforme Blackrock mais surtout des GP partenaires via des co-investissements, permettant l'accès à des deals de grande qualité.

Enfin, le fait d'investir via des co-investissements permet de bénéficier de frais plus bas que ceux d'un fonds de LBO classique.

**Classification SFDR : Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables. Article 8 : Produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales.*

Cas d'investissements [FCPR SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION] – Part A2

UNIGESTION

Unigestion Direct III (Unigestion)

- Date de lancement : Q2 2022
- Type de stratégie : Co-investissements
- Taille cible du fonds : 1 Md €
- Objectif : investissements sur des sociétés de mid market (entre 100 et 600 M€) avec des revenus récurrents à l'entrée, des ratios de FCF/EBIDTA élevés à l'entrée et des niveaux de marge importants. Le fonds vise un multiple net autour de 2.
- Zone géographique :
  - Compartiment global : 40 % Europe / 40 % Amérique du Nord / 20 % Reste du monde
  - Compartiment Europe : 100 % Europe
- Point clés sur le processus ESG :
  - Thématiques et sous-thématiques d'investissement : Produire Mieux / Vivre Mieux (transition énergétique, économie circulaire, villes durables, efficacité des services, futur du travail, santé et bien-être).
  - Article SFDR : 8*

Convictions

- Expertise éprouvée de mise en place de co-investissement depuis 1997 avec des partenaires stratégiques ayant un historique avec Unigestion pour la plupart (+600 fonds engagés, +200 relations actives avec des GPs)
- Stratégie diversifiée en termes d'expositions géographique et sectorielle
- Mise en place de deals en « co-lead », semblables à des opérations en direct, syndiquées avec des acteurs qui peuvent apporter une expertise complémentaire à celle d'Unigestion pour la création de valeur
- Pas d'utilisation de dette au niveau du portefeuille (pour l'investissement) et niveau de levier conservateur à l'entrée sur les sociétés investies (2.8x en moyenne sur les sociétés en portefeuille depuis 2010)

**Classification SFDR : Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables. Article 8 : Produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales.*

Cas d'investissements [FCPR SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION] – Part A2

Ciclad 7 parts A

- Type de stratégie : Buyout – Growth/Buyout
- Taille cible du fonds : 210 M €
- Objectif : prendre des positions essentiellement majoritaires en France sur tout type de secteur, avec des tickets d'investissement de 7 à 20mn€. L'équipe se concentre sur les transactions avec un angle particulier (transmissions, transactions primaires, situations complexes…) lui permettant d'acheter en moyenne à moins de 6,5x l'Ebitda
- Zone géographique :
  - 100% France
- Point clés sur le processus ESG :
  - Thématiques d'investissement : Produire Mieux / Vivre Mieux
  - Article SFDR : 8*

Convictions

- Ciclad atténue le risque des sociétés familiales de petite taille en construisant un portefeuille diversifié de 15 à 20 participations pour le fonds 7.
- La stratégie de création de valeur repose sur une croissance solide et l'amélioration des multiples de sortie. Ciclad adopte une approche prudente en matière de levier, avec un ratio Dette Nette / Ebitda limité à 2,2x pour les quatre premières sociétés du fonds 7, et un levier historiquement inférieur à 3x.
- Le gérant vise un multiple de 2,5 brut correspondant à un TRI net de 11 % à 14 %
- Cette opportunité offre une exposition au segment Buyout français, avec un portefeuille en phase Late Primary et des perspectives de déploiement rapide.

**Classification SFDR : Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables. Article 8 : Produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales.*

Cas d'investissements [FCPR SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION] – Part A2

GLOBAL INFRASTRUCTURE PARTNERS

Global Partners V-C2

- Date de lancement : Q4 2022
- Type de stratégie : Core + / Value Add
- Taille cible du fonds : 25 Md USD
- Objectif : Segment des larges capitalisations sur lequel la compétition est moins intensive, du fait de la complexité des transactions et du volume de capital nécessaire à l'entrée. Le fonds visera 10-15 transactions avec des tailles d'Equity de $1-2,5mds et un levier modéré
- Zone géographique :
  - Compartiment global : 40 % Amérique du Nord / 25 % Europe / 25% Asie / 20 % Reste du monde
- Point clés sur le processus ESG :
  - Thématiques et sous-thématiques d'investissement : Produire Mieux / Renouvelables (Hydrogène vert, stockage de batterie), Services (conversion d'hydrogène), LNG (carburants à faible émissions carbones), Transport (Carburants renouvelables, LNG, électrification), Recyclage (économie circulaire, traitement des déchets et de l'eau), Digital (Green data centers, Fibre et réseau 5G).
  - Article SFDR : 8*

Convictions

- Global Infrastructure Partners Fund V (GIP V) est le cinquième fonds d'infrastructures géré par Global Infrastructure Partners, qui détient environ 84 milliards de dollars d'actifs.
- GIP V se concentre sur des projets à large capitalisation dans les pays de l'OCDE, en s'appuyant sur une présence locale. Le fonds vise un rendement brut de 15-20% par transaction, avec un levier modéré et une taille cible de 25 milliards de dollars, tout en offrant des cash-flows sécurisés et résilients face à l'inflation.
- Ce fonds apportera de la résilience au portefeuille, avec des projets en ligne avec des tendances long-terme. Visibilité sur les cash-flows, sécurisés et récurrents sur le long-terme, avec possibilité de se protéger contre l'inflation.

**Classification SFDR : Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables. Article 8 : Produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales.*

Cas d'investissements [FCPR SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION] – Part A2

AlpInvest Secondaries Fund VIII

- Date de lancement : 2021
- Type de stratégie : Private Equity - Secondary / GP-led & LP stakes
- Taille cible du fonds : 10-11 Md USD
- Objectif : Ciblage à la fois des transactions sur parts de LP (limited partners) et des opérations menées par des GP (general partners) à l'échelle international. Le fonds se concentre sur des entreprises sous LBO. Le montant cible des investissements en capital se situe généralement entre 500 millions et 1,5 milliard de dollars.
- Secteurs : Santé, services aux entreprises, industrie, technologie de l'information
- Zone géographique : International (majoritairement Amérique du Nord et Europe)
- Article SFDR : 6*

Convictions

- AlpInvest est un précurseur sur le marché des opérations secondaires et bénéficie d'une solide réputation auprès de ses pairs et des dirigeants d'entreprises.
- Son réseau de sourcing étendu permet à l'équipe d'acquérir des actifs à des conditions inférieures aux standards du marché. Les entreprises en portefeuille présentent un levier modéré et une capacité à générer des flux de trésorerie récurrents élevés. L'équipe est également capable de gérer des transactions complexes. Enfin, elle est en mesure d'offrir une forte protection à la baisse
- La stratégie **flagship** du AlpInvest Secondaries Fund VIII offre une exposition représentative du marché (*market beta*). La création de valeur repose sur des améliorations opérationnelles et des opérations de M&A réalisées par les GPs partenaires.

**Classification SFDR : Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables. Article 6 : Produit financier qui ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et qui n'a pas d'objectif d'investissement durable.*

Cas d'investissements [FCPR SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION] – Part A2

21 INVEST FRANCE VI - PARTS A

- Date de lancement : Q4 2022
- Type de stratégie : Growth Buyout / Buy-and-Build
- Taille cible du fonds : 250 Mn €
- Objectif : Portefeuille de 10 à 12 actifs de grande qualité présentant de solides métriques financières et des perspectives de croissances élevées. Le fonds n'adresse que 4 secteurs et investit en moyenne 20 à 50mn€ par transaction dans des sociétés françaises en général majoritaire ou minoritaire contrôlant à défaut
- Zone géographique : 100% France
- Secteurs : Tech/Logiciels, Santé, Services aux entreprises, Education
- Article SFDR : 8*

Convictions

- 21Invest se concentre sur la progression de l'Ebitda à travers la croissance organique et inorganique. L'équipe s'illustre par sa capacité à transformer ses sociétés en plateformes, comme en témoigne les 50 build-ups réalisés sur les 9 participations du fonds V.

- La stratégie s'accompagne d'un ciblage d'actifs présentant des caractéristiques défensives notables, i.e. barrières à l'entrée, « pricing power » fort ainsi que des revenus récurrents, une croissance et des marges d'Ebitda élevés. Enfin, l'équipe a démontré sa capacité à sourcer des deals primaires.

- Le fonds VI poursuit la stratégie initiée sur le V, il est donc un late primary avec offrant une perspective d'alpha élevée , rare dans le Small & Mid Cap français. Le fonds, compte tenu de son histoire, embarque un niveau de risque supérieur et la gouvernance sera à creuser pour ne pas rééditer les écueils du passé. L'ESG est vanille mais bien exécuté.

**Classification SFDR : Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables. Article 8 : Produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales.*

Cas d'investissements [FCPR SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION] – Part A2

EQT Infrastructure VI

- Type de stratégie : Infrastructures Value Add
- Taille cible du fonds : 20 Md EUR
- Objectif : Segment des larges capitalisations avec une approche value add.Le fonds sera déployé sur 20 transactions, environ 60 - 70 % du fonds sera orienté sur les secteurs de l'énergie et des infrastructures digitales.
- Zone géographique : international dont une large pour l'Europe avec 50-60 %
- Secteurs : Infrastructure digitale, énergie, infrastructures sociales et mobilité

Convictions

- EQT bénéficie d'un des plus importants réseaux d'experts industriels et bénéficie d'un track record incroyable en termes de croissance des actifs ce qui lui permet d'être identifié comme un acteur techniquement et industriellement très attractif.
- Malgré sa taille et son positionnement global le fonds vise à investir dans des sujets d'infrastructures classiques (énergies renouvables, data centers …) et combine ces investissements avec des thématiques d'infrastructures innovantes en étant précurseur (cf. centre de contrôle de satellites, écoles privés, transport frigorifique, parcs d'attraction…). L'approche du gérant est hybride entre du private equity et une approche plus traditionnelle des infrastructures. Le fonds est premier quartile de son univers sur les précédents millésimes.
- Le fonds est bien déployé avec un engagement de plus de 50 % sur 12 investissements. La courbe en J sera très limitée compte tenu du mark-up actuel de 1,1x.

Principales caractéristiques [SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION] – Part A2

Société de gestion	SIENNA GESTION
Nom du fonds	FCPR SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION
Fonds de fonds	Oui
Indicateur de référence	Néant
Valorisateur	BNP FUND ADMIN
Dépositaire	BNP PARIBAS
Commissaire aux comptes	KPMG
Nature juridique	Fonds commun de placement à risques (FCPR)
Date de création du fonds	05/07/2024
Durée de vie du fonds	99 ans
Classification	Sans classification
Part	A2
Fréquence de valorisation	Bimensuelle
Cut-off	- Centralisation 5 J avant la valeur liquidative, avant 11h00 - Publication de la valeur liquidative : J+6
Blocage de rachat des parts	- 5 ans à compter de la date de constitution du fonds - Mécanisme de gates : dans la limite de 2 % de l'actif net du fonds sur une période d'un mois
Code ISIN	FR001400LQT2
Admission Euroclear	Non
Devise	Euro (EUR)
Valeur liquidative d'origine	100 €
Montant minimum de souscription	1 000 €
Période de souscription	Ouvert à tout moment
Décimalisation des parts	Millièmes de part
Affectation des résultats	Capitalisation
Durée de placement recommandée	Supérieure à 8 ans
Blocage de rachat des parts	5 ans à compter de la date de constitution du fonds Mécanisme de gates : dans la limite de 2 % de l'actif net du fonds sur une période d'un mois
SRI (1)	1 2 **3** 4 5 **6** 7

FRAIS	
Commission de souscription max. (non acquise)	Néant
Frais de constitution (acquis à la Société de Gestion)	0,03 %
Commission de souscription max. (acquise au fonds)	Néant
Frais de gestion récurrents	2,0 % (dont 1,50 % maximum rétrocédés au distributeur)
Frais de fonctionnement non récurrents	0,05 %
Autres frais récurrents	0,10 %
Commission de surperformance	Néant
Frais de gestion indirects annuels max.	1,65 %
Souscripteurs concernés	Sociétés, compagnies d'assurance et mutuelles, dans le cadre d'un PER ou d'un contrat d'assurance-vie ; clients professionnels autres que ceux précités et notamment des sociétés, compagnies d'assurance et mutuelles investissant en fonds propres

(1) L'indicateur synthétique de risque ou SRI (Synthetic Risk Indicator) est un indicateur du niveau de risque du produit combinant le risque de marché et le risque de crédit. Il est également disponible au sein du DIC PRIIPs. Le Règlement européen PRIIPs attribue à chaque produit un SRI unique de 1 à 7. Le niveau de risque faible ne signifie pas sans risque. Le capital investi n'est pas garanti : le fonds présente un risque de perte en capital. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 6 sur 7 qui est une classe de risque élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très probable que notre capacité à vous payer soit affectée.

Contacts

SIENNA IM

Pierre-Antoine NONOTTE-VARLY
Directeur du Développement

06 17 15 18 85
pa.nonotte-varly@sienna-im.com

Laetitia GAUDENZI
Chargée de Relations Investisseurs

06 59 22 66 56
laetitia.gaudenzi@sienna-im.com

Lucas PRESIER
Chargé de Relations Investisseurs

06 65 27 59 25
lucas.presier@sienna-im.com

Bilel MARJAOUI
Chargé de Relations Investisseurs

07 61 59 57 50
bilel.marjaoui@sienna-im.com

Cyril GRINBLAT
Chargé de Relations Investisseurs

06 65 81 65 02
cyril.grinblat@sienna-im.com

CEDRUS & PARTNERS

Margot ROUSSEL
Relations partenaires CGP & MFO Lux Paris
06 18 39 37 17
mr@cedruspartners.com

Evan FILHOL
Relations Partenaires CGP & MFO Senior Est de la France
06 59 58 54 37
ef@cedruspartners.com

Alexandre RYBAK
Relations Partenaires CGP & MFO Ouest de la France
06 75 87 63 20
ar@cedruspartners.com

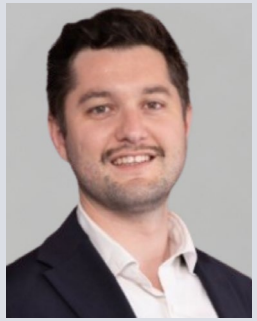

Mathias BONNET
Relations Partenaires CGP & MFO Sud Ouest
06 75 87 63 20
matb@cedruspartners.com

Principaux risques du fonds [FCPR SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION]

Risque de perte en capital : Le Fonds ne bénéficiant pas d'une garantie octroyée par un établissement au sens du Code Monétaire et Financier, le Porteur est averti que son capital peut ne pas lui être restitué ou ne l'être que partiellement – la performance du Fonds dépendra principalement du succès des Investissements réalisés pour le compte du Fonds. Les investisseurs potentiels ne doivent pas réaliser un investissement dans le Fonds, s'ils ne sont pas en mesure de supporter les conséquences d'une telle perte.

Risque lié au blocage des rachats : La Société de Gestion a défini une politique de gestion de la liquidité pour le Fonds, basée sur des indicateurs d'illiquidité. Des mesures sont réalisées selon une fréquence adaptée au type de gestion du Fonds puis sont comparées aux seuils d'alerte prédéfinis. Dans le cadre de ce dispositif de contrôle, la faculté pour les Porteurs de solliciter le rachat de leurs Parts par le Fonds est susceptible d'être plafonnée ou suspendue dans les conditions prévues au sein du Règlement.

Risque d'illiquidité des Investissements du Fonds au sein des Fonds du Portefeuille : Le Fonds a l'intention d'investir dans des Fonds du Portefeuille dont les titres ou les parts, au moment de l'Investissement, ne sont pas et pourront ne jamais être négociés sur un Marché d'Instruments Financiers et dont la liquidité peut être faible ou inexistante. Il peut être difficile d'évaluer la valeur, de vendre ou de liquider une position existante dans ces Fonds du Portefeuille. Dans la mesure où il n'existe pas de marché liquide pour les Investissements, et bien que le Fonds ait pour objectif d'organiser la cession de ses participations dans les meilleures conditions, il ne peut être exclu que le Fonds puisse se trouver dans l'impossibilité de liquider les Investissements dans les délais et à un niveau de prix souhaités ou initialement envisagés.

Risque lié à l'Investissement en titres ou parts de Fonds du Portefeuille non cotés sur des Marchés d'Instruments Financiers : Un Investissement en titres ou parts de Fonds du Portefeuille non cotés sur des Marchés d'Instruments Financiers est normalement plus risqué qu'un investissement en titres ou parts de fonds d'investissement cotés sur des Marchés d'Instruments Financiers. Par conséquent, la Société de Gestion ne peut garantir que l'ensemble des risques découlant de l'investissement en titres ou parts de Fonds du Portefeuille non cotés sur des Marchés d'Instruments Financiers seront identifiés dans le cadre des études et analyses réalisées préalablement à chaque Investissement.

Risque lié à la valorisation des titres non cotés détenus par le Fonds : Les titres non cotés de Fonds du Portefeuille détenus par le Fonds font l'objet d'une évaluation selon la règle de la juste valeur. Quels que soient la prudence et le soin apportés à ces évaluations, la Valeur Liquidative de chaque catégorie de Part est susceptible de ne pas refléter la valeur exacte du portefeuille. Les évaluations sont déterminées sur la base des informations dont dispose la Société de Gestion au moment de la détermination, qui peuvent être obsolètes et peuvent ne pas inclure les informations disponibles par la suite. Ces évaluations et tous les ajustements déterminés seront effectués de bonne foi, mais dépendront des informations disponibles sur le marché et peuvent donc ne pas refléter la valeur de réalisation d'une transaction normale entre les acteurs du marché. Malgré la rigueur avec laquelle elles seront appliquées, ces évaluations et donc la Valeur Liquidative de chaque catégorie de Part du Fonds peut être différente des valeurs auxquelles les Fonds du Portefeuille sont effectivement vendus.

Risque en matière de durabilité : Les risques en matière de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement de la Société de Gestion et pris en compte au cours du processus d'investissement du Fonds. Préalablement à la réalisation de tout Investissement, la Société de Gestion fera réaliser une revue par le Conseiller en Investissement des enjeux ESG du Fonds du Portefeuille ou de la société concerné(e), en plus des diligences menées par l'équipe d'investissement.
L'analyse des Risques en Matière de Durabilité sera présentée en comité d'investissement de la Société de Gestion.

Le détail de l'ensemble des risques est présent dans le règlement du fonds disponible sur le site internet www.sienna-gestion.com

Avertissement

Cette communication publicitaire est destinée exclusivement à la présentation des Organismes de Placement Collectif (OPC) et/ou FCPE gérés par SIENNA GESTION et ne contient aucune information d'ordre contractuel.

Aucune souscription dans les OPC gérés par la société de gestion SIENNA GESTION ne saurait se faire sur la base des seules informations figurant sur ce document. La souscription dans les OPC décrits doit se faire selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Toute personne envisageant une souscription doit notamment prendre connaissance du DIC PRIIPs et du Règlement du ou des OPC, disponibles sur le site www.sienna-gestion.com.

En conséquence, SIENNA GESTION ne saurait être tenue responsable de toute décision d'investissement réalisée sur la seule base de cette présentation.

Le document ne constitue en aucun cas une offre ou une sollicitation en vue de la fourniture de services de conseils en investissement ou de la vente d'instruments financiers. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. La référence à certaines valeurs ou instruments financiers est donnée à titre d'illustration pour mettre en avant certaines valeurs présentes ou qui ont été présentes dans les portefeuilles des Fonds SIENNA GESTION. Elle n'a pas pour objectif de promouvoir l'investissement en direct dans ces instruments, et ne constitue pas un conseil en investissement. Sienna Gestion s'efforce d'assurer l'exactitude des informations communiquées mais ne peut cependant en garantir l'exhaustivité et décline toute responsabilité en cas d'omission, ou d'erreur dans ces informations

SIENNA GESTION, membre du groupe SIENNA INVESTMENT MANAGERS, société de gestion agréée par l'AMF, assure la gestion des FCPE (Fonds communs de placement entreprise) disponibles en épargne salariale, d'OPCVM, de FIVG et des mandats institutionnels ainsi que l'ensemble des prestations financières qui leur sont liées.

Les OPC gérés par SIENNA GESTION ne sont pas destinés aux résidents ou citoyens des Etats-Unis d'Amériques et des « U.S. Persons », telle que cette expression est définie par l'U.S. Securities Act 1933.

SIENNA GESTION**, membre du groupe SIENNA INVESTMENT MANAGERS | Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 9 824 748 € | RCS : 320 921 828 Paris | N° Agrément AMF : GP 97020 en date du 13 mars 1997 | N° TVA intracommunautaire : FR 47 320 921 828 | Code APE : 6430Z | Siège social : 21 boulevard Haussmann 75009 Paris | **www.sienna-gestion.com

Sienna

INVESTMENT MANAGERS